



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
12 juin 2017

Dossier complet le :
19 juin 2017

N° d'enregistrement :
2017-ARA-DP-00577

1. Intitulé du projet

Découverte du ruisseau du Thou sur la Commune de Curis-au-Mont-d'Or

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole de Lyon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christian DEBIESSÉ - Directeur de l'Eau

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 4 6 9 7 7 0 0 0 1 9

Forme juridique

Administration publique générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10°	Travaux conduisant à modifier le profil en long et en travers du lit mineur du Thou et travaux conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de 662 m
47°a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier portant sur les superficies suivantes (cf. annexe cartographique 1 et 2): - 2500 m ² de défrichement pour permettre la remise à ciel ouvert du Thou - 2500 m ² de déboisement pour mettre en valeur les arbres remarquables du site

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

A l'entrée de Curis-au-Mont-d'Or, le ruisseau du Thou présente un visage très contraint, avec des écoulements entièrement busés sous la RD des Monts d'Or, sur une distance de 645m. Le projet prévoit la mise à ciel ouvert du ruisseau dans la plaine du château de la Trolanderie, site inscrit, jouxtant la route des Monts d'Or. En aval de la plaine, un bassin régulier est encore visible, bien qu'il soit envahi par l'avancé spontanée du bois du château. Un diagnostic archéologique préventif a permis de mettre au jour des vestiges d'un ancien jardin à la française. Afin de préserver ces vestiges, le projet a été conçu en étroite concertation avec les services archéologiques et en particulier l'ABF. Les travaux envisagés comprennent :

- la création d'une canalisation, spécifique au ruisseau, permettant l'amenée des eaux du Thou dans la plaine du château ;
- la création d'un lit mineur au droit de la plaine du château avec une végétalisation des berges (qualité écologique recherchée) ;
- la création de 4 merlons d'une hauteur maximale de 70 cm, pour favoriser le stockage dans la plaine ;
- le défrichement du bassin régulier et la mise en valeur des arbres remarquables envahis par un boisement spontané ;
- le remblaiement d'une partie du bassin régulier et la modification ponctuelle de l'ouvrage pour permettre le passage du ruisseau dans l'ouvrage en garantissant sa pérennisation et une qualité écologique intéressante ;
- la création d'un lit mineur et moyen au droit de l'ancien jardin à la française et d'un ouvrage hydraulique sous la RD pour permettre la reconnexion du Thou avec son tracé actuel.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet porte un double objectif :

- La renaturation du ruisseau du Thou sur l'amont de la commune de Curis-au-Mont-d'Or par une remise en fond de talweg du cours d'eau ;
- La gestion des inondations récurrentes du Thou par la reconquête d'un champ d'expansion de crues, anciennes zones soustraites à l'inondation.

En effet, en l'état actuel, le ruisseau du Thou présente une capacité hydraulique insuffisante en entrée de Curis-au-Mont-d'Or et des débordements sont observés dès la crue décennale, sur la route départementale. Etant donné le trafic important recensé sur cette voie, les travaux envisagés permettront de réduire les risques d'exposition des usagers. De plus, la reconquête du champs d'expansion de crue au droit de la plaine du château permettra également de ralentir les écoulements et de réduire les débordements observés à l'aval pour les crues les plus fréquentes.

Par ailleurs, le ruisseau du Thou est un cours d'eau dont la qualité physico-chimique et écologique reste relativement préservée, avec un potentiel biologique intéressant. Les travaux de renaturation prévus, sur la partie médiane du ruisseau, renforcerait l'attractivité du ruisseau et permettrait de limiter les impacts des activités anthropiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux projetés seront réalisés en 3 phases.

La première phase concerne les aménagements à réaliser au droit de la plaine du château. Ces travaux seront réalisés en premier afin de permettre de travailler hors d'eau. Ils concernent essentiellement du terrassement, du défrichage et de la végétalisation des berges. Le défrichage concernera uniquement le bassin régulier, afin de remettre à jour l'ouvrage et de permettre le passage du ruisseau. Suite aux recommandations de l'ONF, un déboisement ponctuel sera également réalisé en bordure du bassin afin de mettre en valeur les arbres remarquables du château et de garantir leur pérennité. L'ensemble des travaux dans la plaine seront effectués en fin d'automne 2019, hors période de reproduction des principales espèces protégées retrouvées sur le site et plus particulièrement de la salamandre tachetée.

La deuxième phase concerne l'ensemble des travaux à réaliser au droit de la route des Monts d'Or. Ils seront réalisés d'amont en aval de manière à travailler hors d'eau. L'entonnement amont du ruisseau sera repris pour permettre la connexion de la canalisation supplémentaire mise en place le long de la route des Monts d'Or sur 40 m puis sous la RD sur 135 m et enfin dans la plaine amont sur 50 m pour permettre de récupérer la topographie naturelle du site. Cette phase nécessitera la réalisation de tranchées avec blindage. Une circulation alternée sera mise en place sur la voirie pour permettre la continuité d'usage.

Les travaux d'aménagement de la reconnexion aval du ruisseau seront réalisés en parallèle de travaux projetés sur la voirie, ayant pour objectif la sécurisation et la requalification de l'entrée de la commune. Ces travaux de voirie seront menés par la Direction de la voirie de la Métropole sur le deuxième semestre 2019. La réalisation de la connexion aval avant le reste des travaux nécessitera une obturation provisoire de l'ouvrage en attente du raccordement final du ruisseau.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après mise en eau du nouveau lit du ruisseau du Thou, la gestion du site reviendra au Syndicat des Monts d'Or, bénéficiaire d'un bail emphytéotique auprès de la Métropole. L'usage futur du site reste encore à définir précisément. Cependant, il s'agira de conserver l'usage agricole actuel, avec la mise en place de pâturages éventuellement.

Un usage récréatif pourra être initié au bord du bassin régulier avec la mise en place d'un cheminement piéton pour permettre la mise en valeur du site.

Etant donné le caractère naturel du site, seul un entretien de la végétation au droit des berges du ruisseau sera nécessaire. Le Syndicat des Monts d'Or s'occupe actuellement de l'entretien du parc du château de la Trolanderie et pourra reprendre aisément l'entretien de la partie plaine du château.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la rubrique 3.1.2.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau.

- Dossier d'autorisation de défrichement sur une superficie de 2 500m², dans un bois présentant une superficie d'environ 90 ha.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de canalisation créé	225m
Diamètre de la canalisation créé	Ø 1000 mm
Linéaire du ruisseau à ciel ouvert créé	437 m
Largeur du lit mineur du ruisseau au droit de la plaine du château	1m au fond et 3 m au miroir
hauteur des berges du ruisseau	entre 0,8 et 1 m
Volume du remblai pour la création des merlons	230 m ³
Volume de remblaiement du bassin régulier	670 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Plaine du Château de la Trolanderie
Route des Monts d'Or
Curis-au-Mont-d'Or

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 04 ° 48 ' 47 " 540 Lat. 45 ° 51 ' 53 " 013

Point d'arrivée :

Long. 04 ° 49 ' 07 " 516 Lat. 45 ° 52 ' 06 " 821

Communes traversées :
Curis-au-Mont-d'Or

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II - Val de Saône Méridional ZNIEFF de type II - Massif des Monts d'Or ZNIEFF de type I - Pelouse et boisement de l'Est des Monts d'Or
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Immeuble inscrit - Domaine de la Trolanderie
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un apport de 130 m ³ de remblais et terres végétale seront nécessaires à la réalisation du projet. Les apports de remblais seront constitués de sols fins de type A2 non pollués.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit de la prairie, une petite population de Salamandres tachetées, protégée au titre des individus, a été recensée dans le cadre de l'étude faune/flore. Concernant le boisement, hormis son intérêt en tant qu'habitat, il accueille une diversité d'oiseaux, d'insectes (potentiellement le Grand capricorne) ainsi que quelques mammifères (Hérisson et potentiellement Écureuil roux), dont la plupart des espèces sont protégées au titre des individus et des habitats. Présence du Grand Duc à 100 m du site dans les falaises du bois des Cotes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé du nouveau ruisseau traverse la plaine du château, utilisée pour un usage agricole (pâturage de fauche). Cependant, après travaux, le site sera de nouveau utilisé à des fins agricoles. L'utilisation future exacte n'est pas encore définie précisément mais il est envisagé un usage de pâturage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plaine du Château de la Trolanderie est localisée en zone inondable du ruisseau du Thou.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux pour l'approvisionnement des matériaux et des engins de chantier
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux pour l'approvisionnement des matériaux et des engins de chantier

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la modification ponctuelle du bassin régulier du Domaine de la Trolanderie. Le projet a été conçu en étroite collaboration avec les services archéologiques et l'ABF. Deux diagnostics préventifs ont été menés en mai 2016 et janvier 2017 par l'INRAP. Les conclusions de ces diagnostics ont menées à la modification du futur tracé du ruisseau en accord avec la DRAC et l'ABF.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Après travaux, le site restera en usage agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Des travaux de sécurisation et de requalification de la voirie en entrée du bourg de Curis-au-Mont-d'Or sont projetés pour le 2ème semestre 2019. Cependant, il n'est pas prévu d'augmenter l'emprise de la voirie, donc ce projet n'aura aucun impact sur les espaces agricoles et sur le site inscrit du Domaine de la Trolanderie.

Le projet voirie est susceptible d'avoir un impact très limité sur les espèces protégées présents dans la plaine et seulement en phase travaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesure évitement site classé : modification du tracé du ruisseau au droit du jardin régulier en accord avec l'ABF

Mesure de réduction site classé : remblaiement partiel du bassin régulier pour préserver les vestiges

Mesures évitement espèces protégées :

- pas d'aménagement dans l'espace boisé, excepté au droit du bassin régulier car boisement spontanée ;
 - défrichage en dehors de la période de reproduction des oiseaux et des chauves-souris (soit travaux entre aout et octobre).
- De plus, un contrôle de la présence de gîtes d'espèces arboricoles sera effectué par un expert avant abattage ;
- travaux de terrassement en dehors de la période de reproduction du grand Duc et de la Salamandre (soit travaux fin automne) ;

Mesures de réduction espèces protégées :

- Si pour des raisons techniques il serait nécessaire d'avancer les travaux au début d'automne, un filet de protection batraciens sera mis en place le long de la lisière du boisement ;
- Protection des arbres remarquables pour éviter leur dégradation en phase travaux ;
- Aménagement écologique des berges pour restaurer l'attractivité du milieu pour les espèces protégées ;
- Utilisation de plantes indigènes pour la végétalisation des berges du futur ruisseau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donnée l'accompagnement étroit sur ce projet de la fédération de pêche et des services archéologiques, les contraintes techniques, écologiques et archéologiques ont été particulièrement étudiées. Le projet tel qu'il a été envisagé est le meilleur compromis trouvé en terme de préservation du patrimoine et de préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, l'objectif premier du projet étant la renaturation du ruisseau du Thou et donc la restauration de la biodiversité et de la qualité écologique du ruisseau, les impacts du projet après travaux seront positifs pour l'ensemble des volets environnementaux (espèces protégées, habitat, ruisseau, piscicole, etc.).

C'est à ce titre que l'absence d'évaluation environnementale plus poussée est envisageable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A - 1 : localisation du boisement du château de la Trolanderie
Annexe A - 2 : secteur concerné par un défrichage dans le cadre du projet de renaturation du ruisseau du Thou

9. Engagement et signature

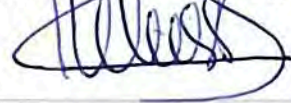
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lyon

le, 19 JUIN 2017

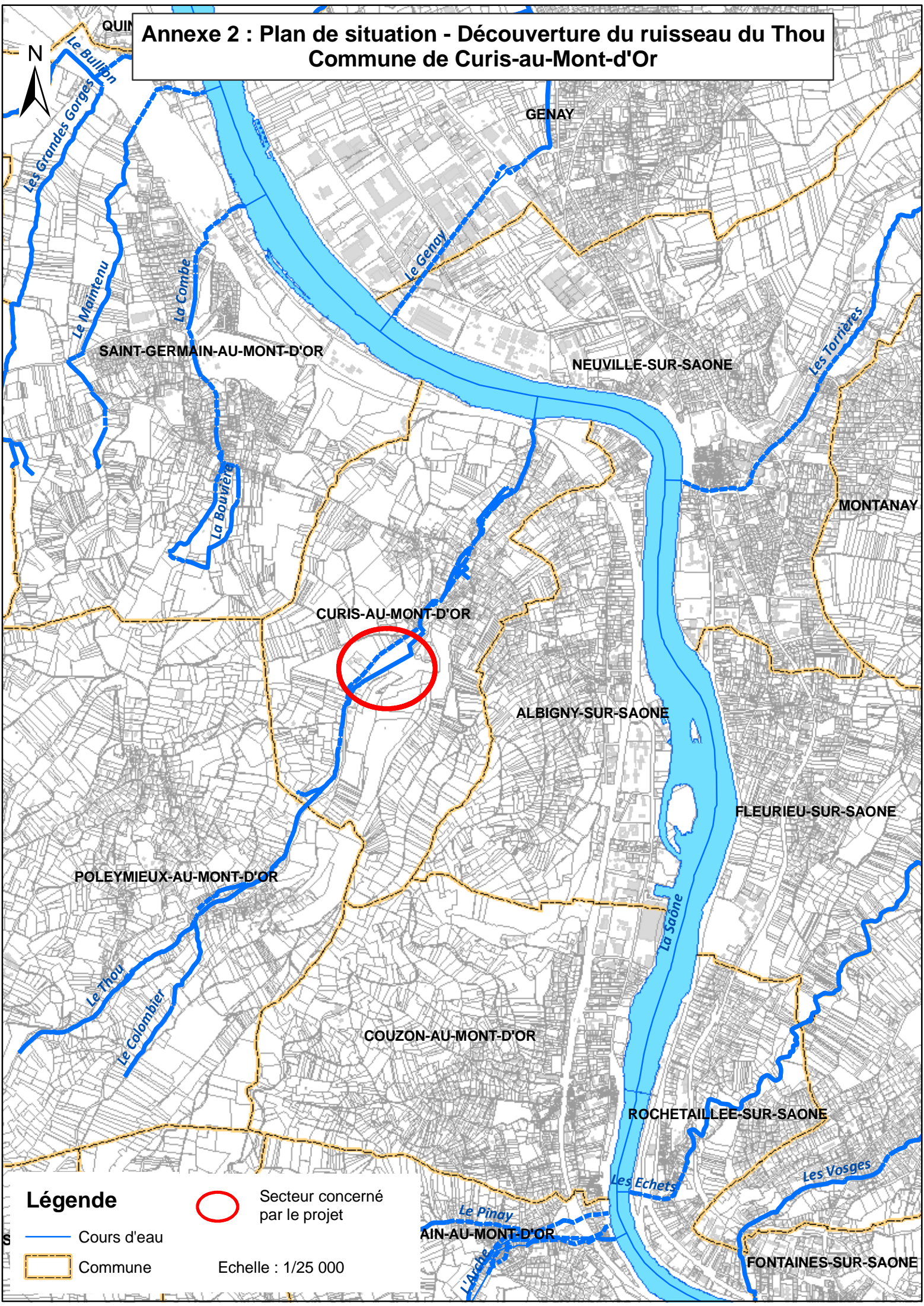
Signature

Le directeur
Christian DEBIÈSSE






Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe 2 : Plan de situation - Découverte du ruisseau du Thou Commune de Curis-au-Mont-d'Or



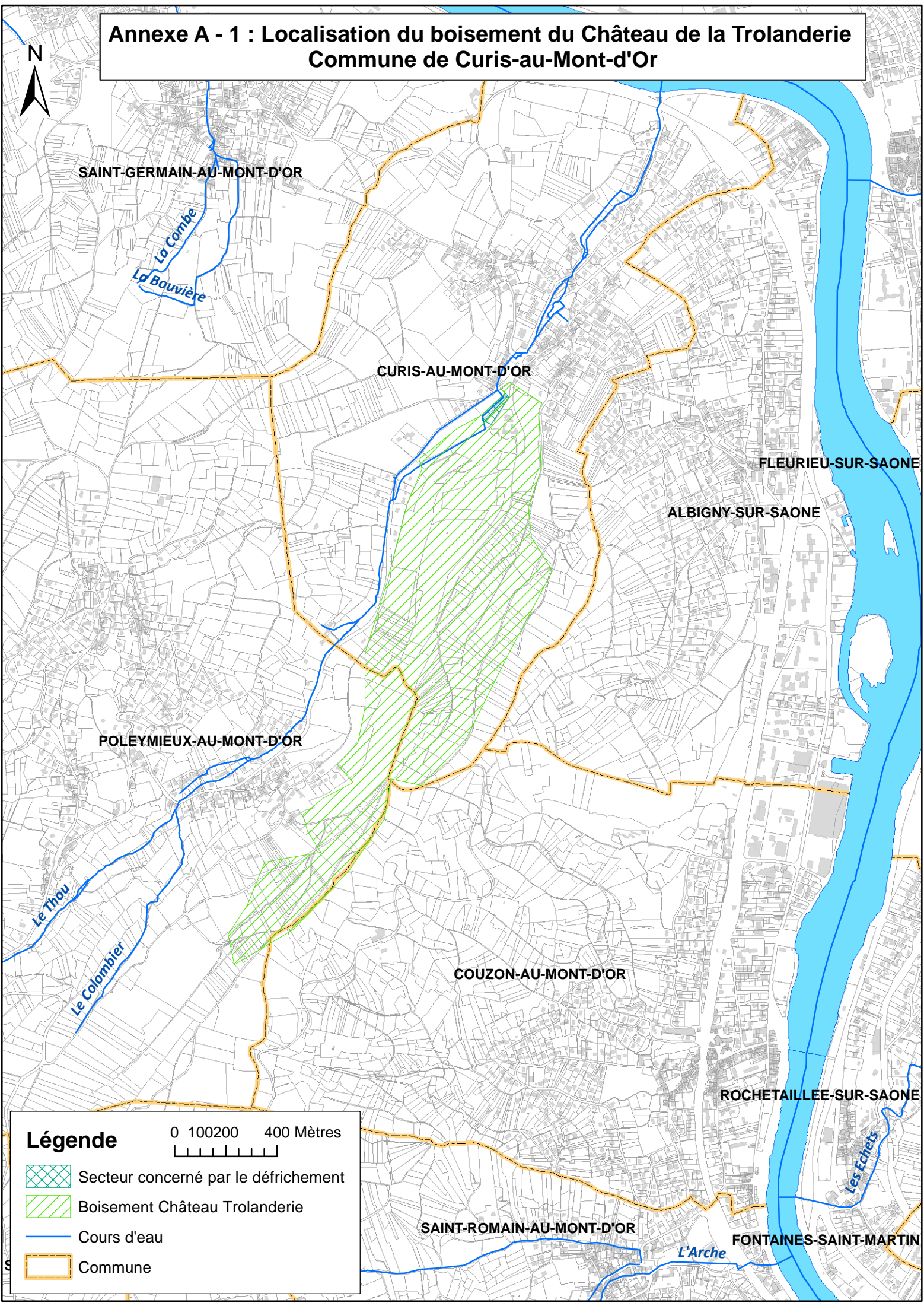
Légende

-  Cours d'eau
-  Commune

 Secteur concerné par le projet





Echelle : 1/25 000

Annexe A - 1 : Localisation du boisement du Château de la Trolanderie Commune de Curis-au-Mont-d'Or



Légende






0 100 200 400 Mètres

-  Secteur concerné par le défrichement
-  Boisement Château Trolanderie
-  Cours d'eau
-  Commune

**Annexe A 2 : Secteur concerné par le défrichage pour la découverte du ruisseau du Thou
Curis-au-mont-d'Or**



Légende

-  Défrichage
-  Coupe des pousses spontanées pour mettre en valeur les arbres remarquables
-  Bois du Château de la Trolanderie
-  Ruisseau du Thou busé
-  Ruisseau du Thou à ciel ouvert

0 20 40 80 Mètres

ASSAINISSEMENT
RUISSEAUX

Réaménagement du ruisseau du Thou
Scénario 1: canalisation Ø1000

COMMUNE DE CURIS AU MONT D'OR
Route des Monts d'Or

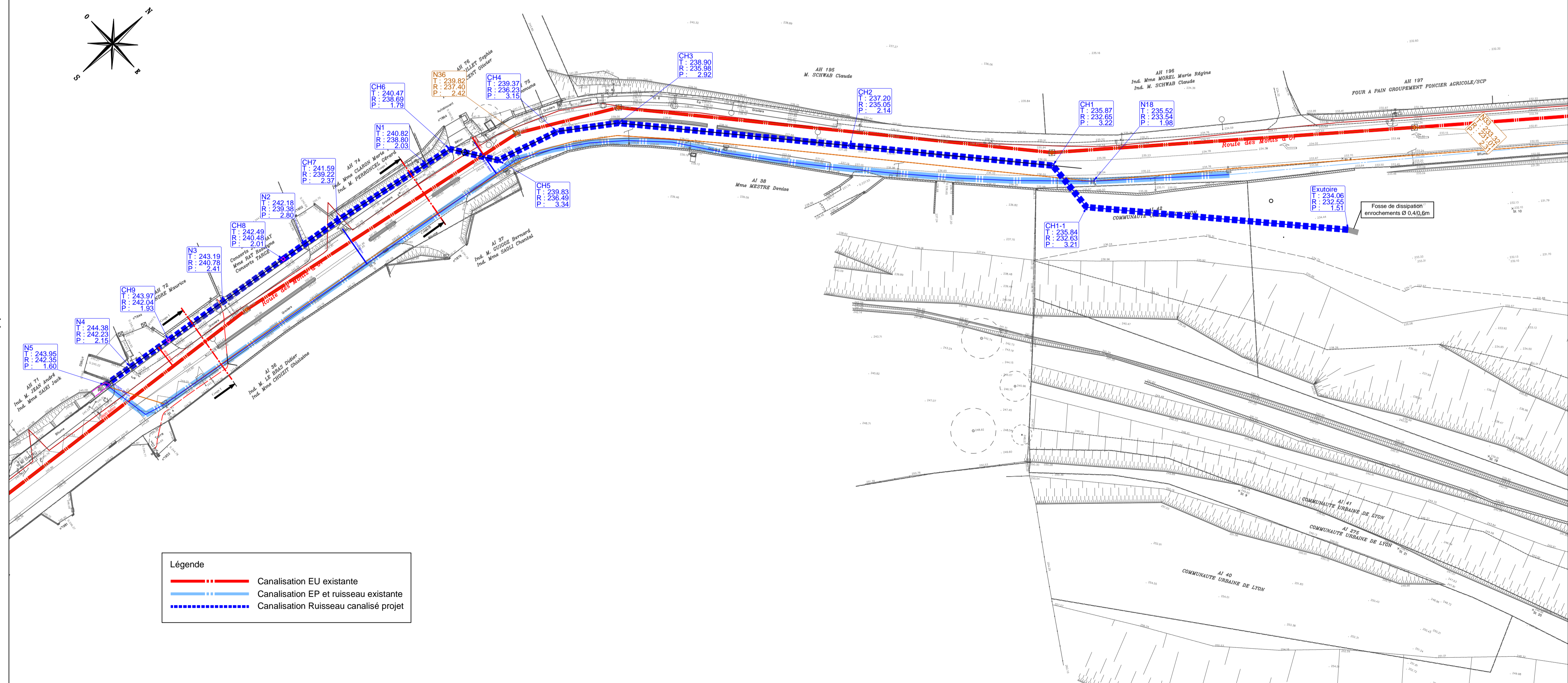
Annexe 4-1 Plan masse du tracé projeté du Thou - Secteur amont



Affaire n° 245
Échelle du plan 1/ 500
Coordonnées: RGF 93
Altitudes: Normales I.G.N.69

Chef de projet : Céline DE BRITO
Présenté par le directeur de l'eau : Christian DEBIESSÉ
Vu et accepté conformément à la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon de Lyon en date du :

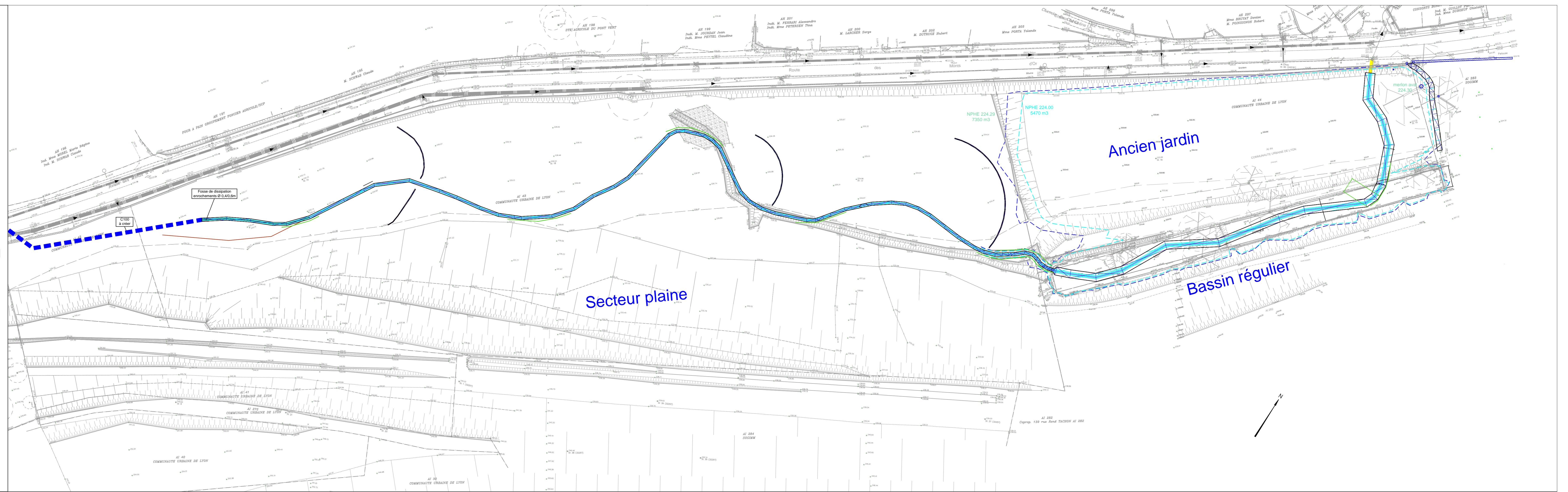
Indice	Date	Réf. info:245 EBE 003 a Ruisseau du THOU C100canalisé.dwg	Equipe projet
01	Mai 2017		PB + ET



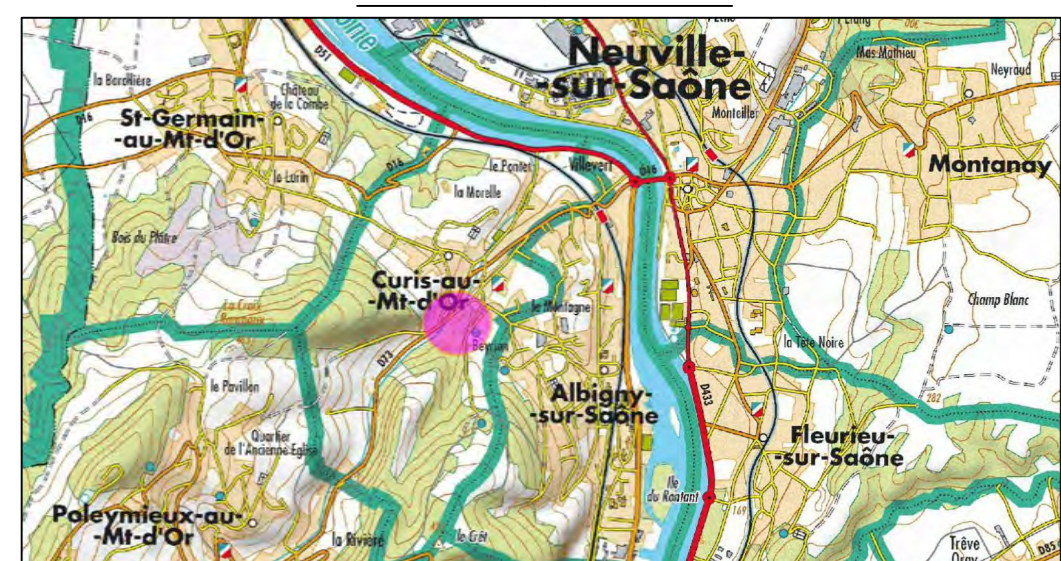
**ASSAINISSEMENT
RUISSEAUX**

**Ruisseau du Thou
Tracé plaine du château**

COMMUNE DE CURIS-AU-MONT-D'OR
Route des Monts d'Or



Annexe 4-1 - Plan masse du tracé projeté du Thou - Secteur aval

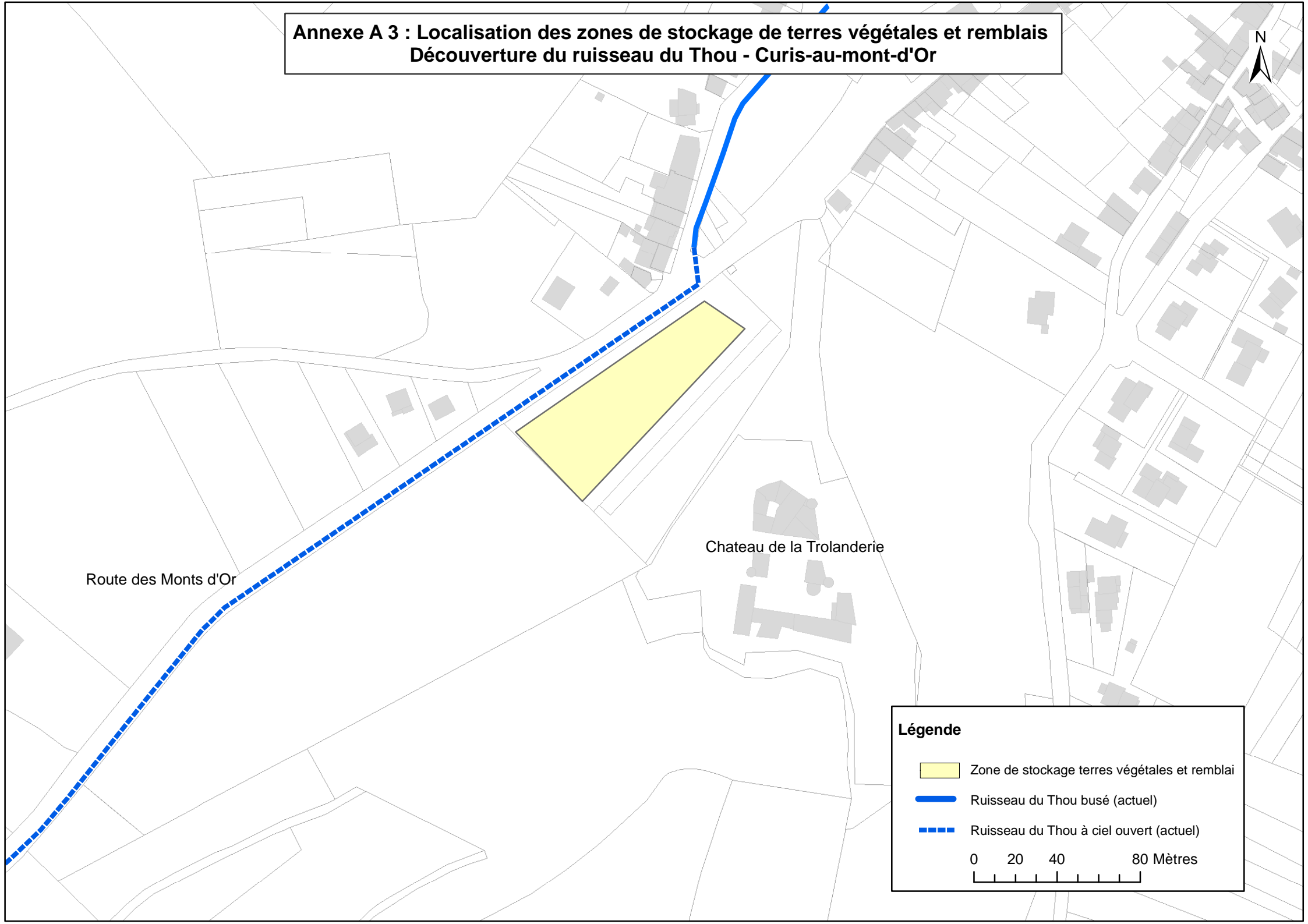


Affaire n° 245
Echelle 1/500
Date du plan
Coordonnées: RGF 93
Altitudes: Normales I.G.N.69

Chef de projet: Céline DE BRITO
Présenté par le directeur de l'eau: Christian DEBIESE
Vu et accepté conformément à la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du :

Indice	Date	Réf. info:245 EBE 020 a Ruisseau THOU tracé plaine du château.dwg	Equipe projet
01	Mai 2017		PBS + ET

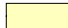


**Annexe A 3 : Localisation des zones de stockage de terres végétales et remblais
Découverte du ruisseau du Thou - Curis-au-mont-d'Or**



Route des Monts d'Or

Chateau de la Trolanderie

Légende

-  Zone de stockage terres végétales et remblai
-  Ruisseau du Thou busé (actuel)
-  Ruisseau du Thou à ciel ouvert (actuel)

0 20 40 80 Mètres

